

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2057

5 septembre 2011

SOMMAIRE

Abbot-Turbo Holdings S.a r.l 98/31	Salon de Comure Belle s.a r.l 98/08
@ Deux S.A 98731	Santana Garnisseur d'Autos S.àr.l 98708
Aigle Aviation S.à r.l 98735	Scancargo S.A
Aigle Aviation S.à r.l. & Cie, SECS 98735	Schleich Luxembourg S.A 98707
Allfunds International S.A 98735	SDK Ungarn SA 98709
Aprix S.A98731	SMI Groupe S.à r.l 98709
Arcadis Gestion98736	Société de Concassage Mobile Luxem-
ArcelorMittal Sourcing98736	bourg98709
Architecture Systems & Consulting S.A.	Société Financière EDITH98707
98736	Société Luxembourgeoise de Téléphonie
Arctico S.A98718	S.A 98707
A & S S.A., société de gestion de patrimoi-	Software AG Belgium SA 98713
ne familial98714	Sogefi S.A
Avoca International Funds (Luxembourg)	Solucom S.A98711
SICAV98725	Store Merl 98711
BCB Luxembourg98690	Store Rollingergrund98712
Bordeaux Participations98708	Threadneedle International Property Fund
Bylprint S.A 98714	98713
Carest S.à r.l	Titan Luxco 2 S.à r.l
Comgest Asia98736	Titan Luxco 3 S.à r.l98712
Crystal Immobilière S.A 98724	Toiture Antony E. S.à r.l 98713
E.T.G. Holding S.A	Twist Beauty S.à r.l. & Partners S.C.A 98719
Global Project Investment S.à r.l 98732	Tyco Flow Control Luxembourg S.à r.l 98735
Haymarket Financial Luxembourg 1 98728	UK Parcs Holding S.à r.l 98713
Jan Navigation A.G 98718	
JP Commercial VIII S.à r.l 98708	Uschastok Corporation S.A 98714
Katlego Holding S.à r.l 98732	Villeneuve Investissements S.A 98723
Kinove Luxembourg Holdings 2 S.à r.l 98725	Vion Finance S.à r.l 98723
Le galet blanc Sàrl 98728	W3HM S.A
ÖKOBiT Biogas AG98725	Warning S.A 98724
Redinsco S.A 98712	WOXX Société Coopérative 98724
Saint-Georges 98707	ZAFIR Group S.A98700
Saint-Georges 98708	



BCB Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 161.545.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the fourth day of May.

Before Us, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Bermuda Commercial Bank Limited, a limited company governed by the laws of Bermuda, having its registered office at 19 Par-la-Ville Road, Hamilton, HM 11, Bermuda, registered with the Registrar of Companies of Bermuda under number LC 1404,

here represented by Mr. Paul Witte attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter, the "Company"), and in particular the Luxembourg law dated 10 th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter, the "Law"), as well as by its articles of association (hereafter, the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5 and 9 the exceptional rules applying to a one-member company.

Art. 2. Corporate object. The objects of the Company are (a) the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings and (b) the investment in, the acquisition and the disposal of and the retaining by any means (including but not limited to acquisition, assignments, sub-participations, credit derivatives, guarantees or otherwise) of loans, bonds and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, any kind of shares, notes, debentures, convertible securities and swaps and other derivative instruments, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations).

The Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans, the purchasing of bonds and other debt instruments and the granting of guarantees or securities in any kind or form in respect of its own or any other group company's obligations and debts.

The Company may also (a) borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates for the purposes listed in the preceding paragraphs, (b) grant security over all or any part of the assets of the Company in connection with and for the purposes listed under the preceding paragraphs and (c) enter into agreements, including but not limited to, underwriting agreements, credit agreements, marketing agreements, selling agreements, contracts for services, bank securities and cash administration agreements and agreements creating security in connection with the objects in the preceding paragraphs.

The objects of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conductive thereto it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity by the financial sector.

- Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "BCB Luxembourg".
- Art. 5. Registered office. The registered office is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraor-dinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by a decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.



Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed and paid-up share capital

The Company's share capital is fixed at seventeen thousand Euro (EUR 17,000.-) represented by seventeen thousand (17,000) shares (parts sociales) (hereafter, the "Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one member company (société unipersonnelle) in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 9 of the Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Shares are indivisible and only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

In case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6 - Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register of the Company in accordance with article 185 of the Law.

6.7 - Redemption of Shares

The Company shall have the power to acquire Shares in its own share capital, provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of Shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of, and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles shall apply in accordance with article 9 of the Articles.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

The managers will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of article 7.3 paragraph 2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager (s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.



The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two managers. However if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of one class A manager and one class B manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/her/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s).

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the managers and by the chairman and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager or at least one class A manager and one class B manager if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s). This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager (s) and one or several class B manager(s).

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his/her/its proxy.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented, and under the condition that at least one class A manager and one class B manager vote in favor of the resolutions if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Resolutions in writing approved and signed by all managers by circular means shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents and may be evidenced by letter, telefax or telex. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone call or video conference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another and effectively communicate with each other. Any participation to a telephone call or videoconference or by any other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/her/its/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, director, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider



or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholder(s).

Art. 9. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he/she/it owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him/her. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his/her/its vote in writing.

Art. 10. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on 30 November at 2.00 pm. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 11. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 12. Fiscal year - Annual accounts.

12.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1 st of October of each year and ends on the 30 th of September of the following year.

12.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 13. Distribution of profits.

13.1 - General Principle

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/her/its/their shareholding in the Company.

13.2 - Interim dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article

- 13.2. and subject to any rule in addition to these as determined by the manager or in case of plurality of managers by the board of managers, together with the shareholder(s):
- The manager or in case of plurality of managers the board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.
- In this respect, the manager or in case of plurality of managers the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting



documentation and principles contained in the Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholder(s).

- In addition, the decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.
- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The manager or in case of plurality of managers the board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.
- In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to him/her/it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.
- **Art. 14. Dissolution Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholder(s) in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Art. 15. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitional provision

By way of exception, the first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 30 th of September 2011.

Subscription

The Articles having thus been established, the party appearing, represented as stated above, declares to subscribe the entire share capital of the Company as follows:

Subscriber	Number	Subscribed	% of share	Paid-up
	of Shares	amount	capital	capital
		(in EUR)		
Bermuda Commercial Bank Limited	17,000	17,000	100%	100%
TOTAL	17.000	17.000	100%	100%

All the Shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of seventeen thousand Euro (EUR 17,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of managers and further resolved to appoint the following persons as managers for an undetermined period:

Class A manager:

- Mr. Horst Finkbeiner, born on 10 February 1962 in Fresno, California (United States of America), with professional address at 19 Par-la-Ville Road, Hamilton, HM 11, Bermuda.

Class B managers:

- Mr. Richard Brekelmans, born on 12 September 1960 in Amsterdam (the Netherlands), with professional address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.



- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 103.336.
 - 2. The registered office of the Company shall be established at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, which signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatre mai,

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARII

Bermuda Commercial Bank Limited, une limited company, constituée sous les lois de Bermudes, ayant son siège social au 19 Par-la-Ville Road, Hamilton, HM 11, Bermudes, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Bermudes sous le numéro I C 1404.

ici représentée par M. Paul Witte, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1 ^{er}. Forme sociale. Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après "la Société"), et en particulier la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5 et 9, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.
- Art. 2. Objet social. Les objets de la Société sont (a) l'acquisition et la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations, (b) l'investissement, l'acquisition, la disposition et la détention par tous moyens (y compris, mais sans être limité à, par acquisition, sub-participation, actes de cession, dérivés de crédit, garanties ou autrement) des prêts, obligations et autres instruments de dettes, actions, warrants et autres titres ou droits similaires, incluant sans que cette liste soit limitative, des actions, des intérêts, des obligations, des titres représentant des dettes, des actions préférentielles, des obligations convertibles et des swaps et d'autres produits dérivés, ainsi que la combinaison de ce qui précède, dans chaque cas qu'ils soient on non facilement négociables, et des obligations (incluant, sans que ceci soit limitatif, les obligations de couvertures synthétiques).

La Société peut accorder toute assistance financière aux entreprises dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment l'octroi de prêts, ou par le biais de l'achat d'obligations ou d'autres instruments de dette, des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, en garantie de ses propres obligations et dettes ou celles de toute autre société du groupe.

La Société peut également (a) emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte en vue de réaliser les objets tels que décrits dans les paragraphes précédents, (b) accorder des sûretés sur toute ou partie des actifs de la Société en vue de réaliser les objets tels que décrits dans les paragraphes précédents, (c) conclure des accords et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de souscription d'un risque, des contrats de crédit, des contrats de marketing, des contrats de vente, des contrats de services, des contrats bancaires, des contrats de garantie, des contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et des contrats créant des garanties en relation avec les objets mentionnés sous les paragraphes précédents.

Les objets de la Société comme spécifiés aux paragraphes précédents doivent être considérés dans le sens le plus large de façon à inclure toute activité, opération, transaction ou objectif en relation directe ou indirecte avec ceux-ci, et incluant, si nécessaire, l'octroi de prêts par la Société, il étant compris que la Société n'entrera pas dans des opérations qui feraient qu'elle serait engagée dans des activités qui seraient considérées comme des activités réglementées du secteur financier.

- Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: "BCB Luxembourg".



Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à dix-sept mille euros (EUR 17.000,-) représenté par dix-sept mille (17.000) parts sociales (ciaprès "les Parts Sociales") d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 9 des Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, et un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts Sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de Parts Sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6 - Enregistrement de Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés de la Société conformément à l'article 185 de la Loi.

6.7 - Rachat de Parts Sociales

La Société pourra acquérir ses propres Parts Sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de Parts Sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts en vertu de l'article 9 des Statuts sont d'application.

Art. 7. Gérance.

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance.

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre ainsi que la durée de leur mandat. Les gérants resteront en fonction jusqu'à l'élection de leur successeurs. Ils sont rééligibles, mais sont révocables ad nutum, avec ou sans justification, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

7.2 - Pouvoirs



Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom et pour le compte de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes du paragraphe 2 du présent article 7.3 ci-dessous.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par sa seule signature, et, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux gérants. Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, la Société sera engagée envers les tiers par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les gérants et le cas échéant par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposés dans les livres de la Société. Les procurations, le cas échéant, resteront annexées au procès-verbal de la réunion concernée.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant ou un gérant de classe A et un gérant de classe B si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a décidé de nommer un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B. On pourra passer outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Chaque gérant peut se faire représenter au conseil de gérance par un autre gérant désigné par procuration écrite.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, et à la condition que au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B aient voté en faveur des dites résolutions si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. La date de ces résolutions circulaires sera la date de la dernière signature. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout moyen similaire de communication mentionné ci-dessus sera réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur(s) fonction(s), aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/elle/eux au nom de la Société.

Art. 8. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un



gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le gérant et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 9. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il/elle détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui/elle. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés en nombre détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 30 novembre à 14.00 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent

Art. 11. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Un réviseur d'entreprises devra être nommé à chaque fois que l'exemption visée à l'article 69 (2) de la loi luxembourgeoise du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 12. Exercice social - Comptes annuels.

12.1 - Exercice social

L'année sociale commence le 1 er octobre de chaque année et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

12.2 - Comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 13. Distribution des profits.

13.1 - Principe général

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux associés en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

13.2 - Dividendes intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent article 13.2. ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le gérant ou en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance avec le / les associé(s):



- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au gérant ou en cas de pluralité de gérants au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.
- A cet effet, le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les Statuts et de tout accord que le / les associé(s) pourraient conclure entre eux.
- En outre, la décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux mois au moment de cette décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.
- Enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.
- Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre le / les associé(s) des dividendes distribués à lui/eux et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq ans à partir du jour de la répartition.
- **Art. 14. Dissolution Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 15. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

Par dérogation, la première année sociale débutera à la date de constitution et se terminera le 30 septembre 2011.

Souscription

Les Statuts ainsi établis, la partie qui a comparu, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre	Montant	% de capital	Capital
	de Parts	souscrit	social	libéré
	Sociales	(en EUR)		
Bermuda Commercial Bank Limited	17.000	17.000,-	100%	100%
TOTAL	17.000	17.000,-	100%	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que le montant de dix-sept mille euros (EUR 17.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique agissant à la place de l'assemblée générale des associés a adopté immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à trois (3) le nombre de gérants et décide par ailleurs de nommer les personnes suivantes comme gérants pour une période indéterminée:

Gérant de classe A

- M. Horst Finkbeiner, né le 10 février 1962, à Fresno, Californie (Etats-Unis), avec adresse professionnelle au 19 Parla-Ville Road, Hamilton, HM 11, Bermudes.

Gérants de classe B

- M. Richard Brekelmans, né le 12 septembre 1960 à Amsterdam (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.



- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 103.336.
 - 2. Le siège social de la Société est établi au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg (Grand Duché du Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Witte, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 mai 2011. Relation: EAC/2011/5952. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011085273/568.

(110095837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Scancargo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue de l'Etang.

R.C.S. Luxembourg B 33.669.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SCANCARGO SA FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011096640/12.

(110108806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

ZAFIR Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 161.597.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twentieth of lune.

Before us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 37.974,

here represented by Mrs Christelle FERRY, employee, residing professionally in Luxembourg, acting by virtue of a proxy given under private seal.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which it forms between itself:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration,

- Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of ZAFIR Group S.A.
- Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the sole director or the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events.



Such provisional transfer, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4

- 4.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.
- 4.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets
- 4.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 4.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 4.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.
 - 4.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) represented by one hundred (100) shares with a par value of THREE HUNDRED AND TEN EURO (310.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners' option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III. - Management

Art. 6. The corporation shall in case there is only one shareholder be managed by a sole director or by a board of directors, or in case there are two or more shareholders, be managed by a board of directors composed of at least three members, being either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. The sole director or the board of directors may be re-elected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. In case a board of directors exists, the board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors. The board of directors can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two directors are present or represented. Any decisions by the board of directors shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the directors present at the meeting.

One or more directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of directors may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving



evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of directors.

Art. 8. The sole director or if applicable the board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The sole director or if applicable the board of directors is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

- 1. The sole director or if applicable the board of directors will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
- 2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.
- **Art. 9.** The corporation shall be bound in all circumstances by the sole director or in case more directors are appointed by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director (administrateur-délégué), provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.
- **Art. 10.** The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors. (administrateurs-délégués),

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be re-elected and removed at any time.

Title V. - General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the 1st Monday of June at 11.00 a.m. and the first time in the year 2012.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

- **Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1 st of January and shall terminate on the 31 st of December of each year.
- **Art. 15.** After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10 th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.



Transitory Dispositions

- 1.- The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31 st of December 2011.
 - 2.- The first annual general meeting will be held in 2012.

Subscription and Payment

All the 100 (one hundred) shares have been subscribed by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed,

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10 th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand Euro (1,000.-EUR).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2.- The following persons have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2016:
- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 37.974 and whose permanent representative is Mrs. Christelle FERRY;
- T.C.G. Gestion S.A. having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 67.822 and whose permament representative is Mr. Sjors van DER MEER;
- CMS Management Services S.A., having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 81.525 and whose permament representative is Mrs. Christelle FERRY.
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2016:
- C.A.S. SERVICES S.A., having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 68.168.
 - 4.- The registered office of the company is established in L-1653 Luxembourg, 2-8 avenue Charles de Gaulle.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt juin.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

A comparu:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 37.974,

ici représentée par Madame Christelle FERRY, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant sur base d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer entre elle et dont elle a arrêté les statuts comme suit:



Titre I er . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

- Art. 1 er. Il est formé une société anonyme unipersonnelle sous la dénomination de ZAFIR Group S.A.
- Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision de l'administrateur-unique ou du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4

- 4.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.
- 4.2. La société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et touts titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur tous ou certains de ses actifs.
- 4.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 4.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.
- 4.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.
 - 4.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée en cas d'un actionnaire unique par un administrateur unique ou par un conseil d'administration ou en cas de pluralité d'actionnaires par un conseil d'administration, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. L'administrateur unique ou les membres du Conseil peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.



En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. En cas d'existence d'un conseil d'administration, celui-ci choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs. Le conseil d'administration pourra seulement valablement délibérer et prendre des décisions si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et si au moins deux administrateurs seront présents ou représentés. Toute décision prise par le conseil d'administration sera adopté à la simple majorité. Les procès-verbaux des réunions seront signés par tous les administrateurs présents à la réunion.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer par le biais d'une conférence téléphonique ou par tout autre moyen de télécommunication permettant à différentes personnes de participer à la même réunion et de communiquer entre eux. Une telle participation est à considérer comme étant égale à une présence physique. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

Le Conseil d'administration peut prendre différentes décisions par des résolutions circulaires, si l'approbation est faite par écrit, câble, telegram, telex, Fax, Email ou tous autres moyens de communication agréés. L'ensemble formera l'original de la décision. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

Art. 8. L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 cidessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

- 1. L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;
- 2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.
- Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou en cas d'existence d'un conseil d'administration par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.
- **Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de Juin à 11.00 heures, et pour la première fois en 2012.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable. Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.



Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
- 2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Les 100 (cent) actions ont été souscrites par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée,

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille euros (1.000.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2016:
- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 37.974 et dont le représentant permanent est Madame Christelle FERRY;
- T.C.G. Gestion S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 67.822 et dont le représentant permanent est Monsieur Sjors van DER MEER;
- CMS Management Services S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 81.525 et dont le représentant permanent est Madame Christelle FERRY.
 - 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2016:
 - C.A.S. SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 68.168.
 - 4. Le siège social de la société est fixé à L-1653 Luxembourg, 2-8 avenue Charles de Gaulle.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. FERRY, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juin 2011. LAC/2011/28196. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.



POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 22 juin 2011.

Référence de publication: 2011086978/343.

(110097227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Schleich Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 98.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 122.657.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg.

Référence de publication: 2011096631/11.

(110108857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Société Financière EDITH, Société Anonyme.

Siège social: L-6488 Echternach, 8, rue des Vergers.

R.C.S. Luxembourg B 94.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Société Financière EDITH Société anonyme FIDUCIAIRE DES PME SA Signatures

Référence de publication: 2011096632/13.

(110108807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Société Luxembourgeoise de Téléphonie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 1, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 4.229.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Société Luxembourgeoise de Téléphonie

Société anonyme

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011096633/13.

(110108810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Saint-Georges, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 122.601.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011096636/10.

(110108714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.



Bordeaux Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer. R.C.S. Luxembourg B 50.734.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 4 juillet 2011

Ont été re-élus administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- Monsieur Jos HEMMER, demeurant à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg,
- Madame Martine KAPP, demeurant a 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg,
- Monsieur Eric LECLERC, demeurant a 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, President.

A été re-élu commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- Monsieur Pascal FABECK, demeurant a 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

Pour la société Un administrateur

Référence de publication: 2011096730/18.

(110110199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Saint-Georges, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 122.601.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011096637/10.

(110108715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Salon de Coiffure Belle s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4112 Esch-sur-Alzette, 23, place de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 82.566.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011096638/10.

(110108701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Santana Garnisseur d'Autos S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 414B, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 135.159.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011096639/10.

(110108713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

JP Commercial VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 156.954.

Auszug aus dem Protokoll des alleinigen Gesellschafters der Gesellschaft vom 07. Juni 2011

Der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hat mit Wirkung zum 07. Juni 2011 folgende Rücktrittserklärungen der Geschäftsführer der Gesellschaft akzeptiert:



- Hubert Hansen:
- Daniel Schulenburg.

Mit Wirkung ab dem 07. Juni 2011 hat der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft die beiden Herren

- Karl-Erbo Kageneck, geschäftlich ansässig in der Stollbergstr. 11, 80539 München, Deutschland, geboren am 29.07.1947 in Wittlich;
- Wolfgang Crailsheim, geschäftlich ansässig in der Stollbergstr. 11, 80539 München, Deutschland, geboren am 27.09.1968 in München;

als Geschäftsführer der Gesellschaft, für eine unbestimmte Zeit ernannt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 11. Juli 2011.

JP Commercial VIII S.à r.l.

Par procuration

Diane Wolf

Référence de publication: 2011101585/24.

(110115027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

SDK Ungarn SA, Société Anonyme.

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle Piret.

R.C.S. Luxembourg B 132.183.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011096641/10.

(110109346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

SMI Groupe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5426 Greiveldange, 12A, Am Benzelt.

R.C.S. Luxembourg B 151.183.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011096643/10.

(110108712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Société de Concassage Mobile Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8212 Mamer, 28, rue de Baerendall.

R.C.S. Luxembourg B 154.820.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011096644/10.

(110108702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Carest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 128.502.

L'an deux mille onze, le quatorze juillet;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Daniel KIPPER, consultant, demeurant à CH-5615 Fahrwangen, 23, Birkenweg.
- 2) Monsieur Germain STAUFFER, courtier, demeurant à CH-5615 Fahrwangen, 23, Birkenweg.



Les deux sont ici représentés par Monsieur Yvon HELL, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "CAREST S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 128502, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1515 du 20 juillet 2007;
- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée examine et approuve, les comptes sociaux à savoir les bilans, les compte de pertes et profits arrêtés au 30 juin 2011, tels que ces comptes sont soumis à l'Assemblée par le gérant.

Les copies de ces situations comptables, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour en faire partie intégrante.

L'Assemblée donne, par vote spécial, décharge pleine et entière au gérant en fonction pour l'exécution de son mandat jusqu'en date de ce jour

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer, avec effet rétroactif au 30 juin 2011, la nationalité de la Société, actuellement société de droit luxembourgeois, en société de droit suisse et de transférer le siège social de la Société à Küssnacht am Rigi (canton de Schwyz) (Suisse), sans dissolution préalable de la Société, laquelle continuera l'activité avec tous les actifs et passifs existants de la Société, et continuera d'exister sous la nationalité suisse.

Ce changement de nationalité et ce transfert de siège social ne donneront lieu ni légalement, ni fiscalement, à la constitution d'une personne juridique nouvelle.

La prédite situation intérimaire est à considérer comme comptes de clôture au Luxembourg et en même temps comme comptes d'ouverture en Suisse, comme pays d'accueil.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'établir le siège social de la Société à CH-6403 Küssnacht am Rigi (SZ), Grepperstrasse 92. La Société ne maintiendra pas de succursale ni d'autre entité juridique au Luxembourg.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide:

- de modifier les statuts de la Société de façon à les rendre conformes à la législation helvétique;
- d'adopter la forme d'une société de fait de droit suisse; et

Une autre assemblée des associés se tiendra au nouveau siège social devant notaire pour adopter les nouveaux statuts en conformité avec les lois suisses.

Cinquième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Daniel KIPPER de sa fonction de gérant et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Sixième résolution

L'Assemblée confère tous pouvoirs à Monsieur Daniel KIPPER précité, pour représenter la Société devant toute instances administratives et fiscales en Suisse à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant et en vue de l'inscription de la Société par les autorités helvétiques compétentes, et accomplir toutes formalités nécessaires à l'immatriculation de la Société au Registre du commerce du canton de Schwyz (Suisse).

Condition suspensive

Les résolutions 2 à 5 ci-dessus sont prises sous la condition suspensive de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce du canton de Schwyz par les autorités suisses compétentes.

Tous pouvoirs sont conférés à Monsieur Daniel KIPPER précité, pour faire constater par-devant notaire la réalisation de la condition suspensive et effectuer toutes formalités administratives et juridiques liées à la radiation définitive de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Tous documents relatifs à la Société au Grand-Duché de Luxembourg pourront, pendant une période de cinq ans, dès réalisation de la condition suspensive et radiation définitive de la Société du Registre de Commerce et des Sociétés à



Luxembourg, être obtenus au siège social de la société "Société de gestion Financière (SGF) S.à r.l.", établi et ayant son siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de mille deux cents euros et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Y. HELL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juillet 2011. LAC/2011/32167. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100901/78.

(110115357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Sogefi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 120.687.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011096645/10.

(110108705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Solucom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3201 Bettembourg, 12, Zone Industrielle Wolser 2.

R.C.S. Luxembourg B 13.979.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOLUCOM SA FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011096646/12.

(110108746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Store Merl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 246, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 67.793.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STORE MERL Société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011096647/13.

(110108796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.



Redinsco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 106.937.

-

- Il est pris acte de la démission de Madame Antonella GRAZIANO de son mandat d'Administrateur avec effet à ce jour.

Extrait des résolutions prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 4 juillet 2011

- Madame Anne-Marie GREGIS, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Antonella GRAZIANO, démissionnaire, avec effet à ce jour, et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Fait à Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Certifié sincère et conforme

REDINSCO S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011097078/19.

(110109180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Store Rollingergrund, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 165, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 67.794.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STORE ROLLINGERGRUND Société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE DES PME SA Signatures

Référence de publication: 2011096648/13.

(110108797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Titan Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.213.641,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 154.478.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Référence de publication: 2011096649/11.

(110108861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Titan Luxco 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.188.638,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 154.477.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg.

Référence de publication: 2011096650/11.

(110108864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.



Software AG Belgium SA, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8308 Capellen, 40, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 86.830.

Extrait des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 19 février 2010

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé:

- d'accepter les démissions de Messieurs Peter KUERPICK et Arnd ZINNHARDT de leurs fonctions d'administrateurs de la société avec date d'effet au 19 février 2010;
- de nommer aux fonctions d'administrateurs Monsieur Wolgang FUSS né le 20 août 1966 à Forchheim (Allemagne), demeurant D65719 Hofheim (Allemagne), Am Steinderg, 39, et Monsieur Darren ROOS né le 9 novembre 1974 à Cape Town (Afrique du Sud), demeurant NL2496 WH Den Haag (Pays-Bas), Boswinde,131, avec effet au-19 février 2010 jusqu'au 19 février 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011097119/19.

(110109662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Threadneedle International Property Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 125.741.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2011.

Pour THREADNEEDLE INTERNATIONAL PROPERTY FUND

Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'investissement spécialisé

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011096651/16.

(110109361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Toiture Antony E. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6689 Mertert, Zone Industrielle Fausermillen.

R.C.S. Luxembourg B 107.166.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TOITURE ANTONY E. S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011096652/12.

(110108798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

UK Parcs Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 115.294.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011096654/13.

(110109302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

A & S S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 20.216.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 30 juin 2011.

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.

Pour la société

A & S S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF"

Référence de publication: 2011096670/13.

(110109736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Unikat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 10, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 119.937.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2007 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. .

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011096655/9.

(110109522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Uschastok Corporation S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 151.394.

EXTRAIT

En tant que domiciliataire de la société USCHASTOK CORPORATION S.A.. immatriculé B 151 394, nous dénonçons le siège social à L-1840 Luxembourg, 43, Boulevard Joseph II avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Pour la Société, Arkai

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011096656/14.

(110109062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Bylprint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 162.218.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-sept juin.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

Madame Ute KNAPP, commerciale, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-Rue,

ici représentée par Maître Nabil KADRI, Avocat, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-Rue.

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 24 juin 2011,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et par le mandataire de la comparante, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.



Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a arrêté ainsi ce qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer.

Titre I er . Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1 er . Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite, propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de «BYLPRINT S.A.».

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des évènements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la commercialisation de tous produits d'imprimerie, ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société a en outre pour objet social la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune, entièrement libérées par des apports en espèces.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de QUARANTE-NEUF MILLE EUROS (€ 49.000,-) pour le porter de son montant initial de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) à QUATRE-VINGT MILLE EUROS (€ 80.000,-), le cas échéant par l'émission de quatre cent quatre-vingt-dix (490) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution en révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être réalisée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 14 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel fort d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.



Titre II. Administration - Surveillance

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit au siège de la société sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois qu'un administrateur le demande.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres.

La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

- Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.
- **Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.
- **Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.
- **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.
- **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.
- Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.



Titre III. Assemblée générale

- Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.
- Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de mai à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Titre IV. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Titre V. Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Titre VI. Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article dix-huit, le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et finira le trente et un décembre deux mille onze.

Souscription

Les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par Ute KNAPP, représentée comme il est dit.

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces, jusqu'à concurrence de la somme de DOUZE MILLE EUROS (€ 12.000.-), de sorte que cette somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément, par la production d'un certificat bancaire.

Les actions resteront nominatives jusqu'à libération complète du capital.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant au moins approximatif des frais, dépenses et rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués sans préjudice à la somme de huit cent quatre-vingt-cinq euros (€ 885,-).



Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, l'actionnaire unique, représentée comme il est dit, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, a pris les décisions suivantes:

- 1. L'assemblée décide de nommer en qualité d'administrateur unique, Anne-Sophie BYLOOS, indépendante, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-Rue.
 - 2. L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:
- la société INTERNATIONAL FINANCIAL INVESTMENT COMPANY LLC ayant son siège social à APEX CORPO-RATE SERVICES LLC 18217, 121 st street southeast, Snohomish, WA 98290 United States of America;
- 3. Les mandats de l'administrateur et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.
 - 4. Le siège de la société est fixé à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-Rue.

DONT ACTE, fait et passé à Mondorf-les-Bains, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, représentée comme il est dit, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: KADRI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 11 juillet 2011. REM 2011 / 929. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 19 juillet 2011.

Référence de publication: 2011101772/193.

(110115950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Arctico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 62.599.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2011096705/12.

(110109883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Jan Navigation A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 81.742.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 3 juin 2011 a pris les résolutions suivantes:

- 1. L'Assemblée a accepté la démission de Monsieur James LITTLE, demeurant professionnellement au 63-65 Rue de Merl, L-2146 Luxembourg, en sa qualité d'administrateur avec effet immédiat.
 - 2. L'Assemblée a décidé de reconduire le mandat des administrateurs suivants:
 - Monsieur Reiner DREVIN,
 - Monsieur Jean Pierre De WOLF,
 - Monsieur Mark DREVIN,

Tous trois demeurant professionnellement au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012.

L'Assemblée a décidé de reconduire comme administrateur-délégué Monsieur Jean-Pierre DE WOLF, précité, avec adresse professionnelle au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.

3. L'assemblée a accepté la démission du commissaire aux comptes, à savoir la société, Comlux S.p.r.I et a nommé comme nouveau commissaire aux comptes, la société Gefco Consulting S.àr.I., numéro d'immatriculation RCSL B 69.580, avec siège social au 26, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, et pour une durée d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.



Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011100244/25.

(110114391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Twist Beauty S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.913.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of June.

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the partnership limited by shares Twist Beauty S.à r.l. & Partners S.C.A., with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (hereinafter, the Company), established pursuant to a deed of Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, dated June 22, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is chaired by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Miss Sophie HENRYON, private employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

- I. That the shareholders are represented by virtue of two (2) proxies given under private seal on June 24, 2011, and that the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.
- II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently set at thirty-one thousand one Euro (EUR 31.001,00) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.
 - III. That the agenda of the meeting is the following:
- 1. Increase of the Company's share capital by an amount of one hundred seventy-one thousand two hundred seventeen Euro (EUR 171.217,00) in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand one Euro (EUR 31.001,00) to two hundred two thousand two hundred eighteen Euro (EUR 202.218,00) by creation and issuance of one hundred seventy-one thousand two hundred seventeen (171.217) new class A ordinary shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (hereinafter referred to as the Class A Ordinary Shares).
- 2. Waiver of the preferred subscription right and approval of the subscription of the Class A Ordinary Shares and of the payment of the subscription price of one hundred seventy-one thousand two hundred seventeen Euro (EUR 171.217,00) by Neuheim Lux Group Holding V, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137498, together with a share premium in the amount of thirty thousand nine hundred ninety-eight Euro (EUR 30.998,00) and full payment of the Class A Ordinary Shares by payment in kind in the total amount of two hundred two thousand two hundred fifteen Euro (EUR 202.215,00) consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by Neuheim Lux Group Holding V, prenamed, towards the Company.
- 3. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association, to give it henceforth the following content:
- " **Art. 5.** The share capital is set at two hundred two thousand two hundred eighteen Euro (EUR 202.218,00) represented by two hundred two thousand two hundred seventeen (202.217,00) class A ordinary shares (hereinafter, the Class A Ordinary Shares) and one (1) management share (hereinafter, the Management Share), all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each."
- 4. Decrease of the share premium account and reimbursement of the share premium in the amount of thirty thousand nine hundred ninety-eight Euro (EUR 30.998,00) to Neuheim Lux Group Holding V, prenamed, by payment in cash in the same amount
 - IV. The shareholders, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the Company's share capital by an amount of one hundred seventy-one thousand two hundred seventeen Euro (EUR 171.217,00) in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand one Euro (EUR 31.001,00) to two hundred two thousand two hundred eighteen Euro (EUR 202.218,00), by creation and issuance of one hundred seventy-one thousand two hundred seventeen (171.217) new class A ordinary shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (hereinafter referred to as the Class A Ordinary Shares).



Second resolution

The existing shareholders declare to waive their preferred subscription right and the meeting resolves to approve the subscription by Neuheim Lux Group Holding V, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137498, and to approve the full payment of the Class A Ordinary Shares, in their nominal amount of one hundred seventy-one thousand two hundred seventeen Euro (EUR 171.217,00), together with a share premium in the amount of thirty thousand nine hundred ninety-eight Euro (EUR 30.998,00) by payment in kind in the aggregate amount of two hundred two thousand two hundred fifteen Euro (EUR 202.215,00) consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by Neuheim Lux Group Holding V, prenamed, towards the Company, which receivable is incontestable, payable and due (the Receivable).

Subscription - Payment

Thereupon intervened Neuheim Lux Group Holding V, prenamed, here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on June 24, 2011. The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Neuheim Lux Group Holding V, prenamed, through its proxyholder, declares to subscribe for the one hundred seventy-one thousand two hundred seventeen (171.217) Class A Ordinary Shares and to pay them in their nominal value of one hundred seventy-one thousand two hundred seventeen Euro (EUR 171.217,00), together with a share premium in the amount thirty thousand nine hundred ninety-eight Euro (EUR 30.998,00) by contribution in kind in the aggregate amount of two hundred two thousand two hundred fifteen Euro (EUR 202.215,00) consisting in the conversion of the Receivable.

The total value of the contribution in kind is declared by Neuheim Lux Group Holding V, prenamed, to be of two hundred two thousand two hundred fifteen Euro (EUR 202.215,00), which valuation is accepted by the Company and subject to an independent auditor's report, in accordance with articles 26-1 and 32-1 (5) of the law on commercial companies, established by Audit Conseil Service S.à r.l., réviseur d'entreprises, having its registered office at 41 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, which concludes as follows:

Conclusion

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Receivable to be contributed does not correspond at least to the value of the share capital issued, plus share premium.

Audit Conseil Services S.à r.l.

Réviseur d'entreprises

Alain Blondlet

(signature)."

Prementioned report, being initialized ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- the above mentioned auditor's report;
- a balance sheet dated as of June 29, 2011 of the Company;
- a contribution declaration of the contributing company, attesting that it is the unrestricted owner of the Receivable.

Effective implementation of the contribution in kind

The contributing company, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Receivable and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the Receivable has consequently not been transferred and no legal or natural person other than the contributing company is entitled to any rights as to the Receivable;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Receivable in order to duly carry out and formalize the conversion and to render it effective anywhere and toward any third party.

Third resolution

Following the above resolutions, the meeting resolves to amend the first paragraph of the article 5 of the Company's articles of association, to give it henceforth the following content:



"**Art. 5.** The share capital is set at two hundred two thousand two hundred eighteen Euro (EUR 202.218,00) represented by two hundred two thousand two hundred seventeen (202.217) class A ordinary shares (hereinafter, the Class A Ordinary Shares) and one (1) management share (hereinafter, the Management Share), all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each."

Fourth resolution

The meeting resolves to decrease the share premium account of the Company and to reimburse the share premium in the amount of thirty thousand nine hundred ninety-eight Euro (EUR 30.998,00) to Neuheim Lux Group Holding V, prenamed, by payment in cash in the same amount.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at two thousand Euro (EUR 2.000,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the bureau and to the proxy holder of the appearing persons, who are known to the notary by their full name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt neuf juin.

Par-devant Nous, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions de droit luxembourgeois Twist Beauty S.à r.l. & Partners S.C.A., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (ci-après, la Société), constituée par acte reçu par Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch/ Alzette, en date du 22 juin 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

- I. Que les actionnaires représentés en vertu de deux (2) procurations données sous-seing privé le 24 juin 2011, et le nombre d'actions détenues sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire et le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à trente et un mille un Euro (EUR 31.001,00) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.
 - III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cent soixante et onze mille deux cent dix-sept Euro (EUR 171.217,00) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille un Euro (EUR 31.001,00) à deux cent deux mille deux cent dix-huit Euro (EUR 202.218,00), par la création et l'émission de cent soixante et onze mille deux cent dix-sept (171.217) nouvelles actions ordinaires de commanditaire de classe A (ci-après désignées les Actions de Classe A), d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.
- 2. Renonciation au droit préférentiel de souscription et approbation de la souscription des Actions de Classe A et du paiement du prix de souscription d'une valeur nominale totale de cent soixante et onze mille deux cent dix-sept Euro (EUR 171.217,00) par Neuheim Lux Group Holding V, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137498, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit Euro (EUR 30.998,00) et la libération intégrale des Actions de Classe A par apport en nature d'un montant total de deux cent deux mille deux cent quinze Euro (EUR 202.215,00) consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par Neuheim Lux Group Holding V, précitée, envers la Société.



- 3. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:
- " Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à deux cent deux mille deux cent dix-huit Euro (EUR 202.218,00) représenté par deux cent deux mille deux cent dix-sept (202.217) actions ordinaires de commanditaire de Classe A (ciaprès, les Actions de Classe A) et une (1) action de commandité (ci-après, l'Action de Commandité), toutes intégralement libérées et d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune."
- 4. Reduction du compte de prime d'émission et remboursement de la prime d'émission de trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit Euro (EUR 30.998,00) à Neuheim Lux Group Holding V, précitée, par paiement en numéraire du même montant.
 - IV. Les actionnaires, après avoir délibéré, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent soixante et onze mille deux cent dix-sept Euro (EUR 171.217,00) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille un Euro (EUR 31.001,00) à deux cent deux mille deux cent dix-huit Euro (EUR 202.218,00) par la création et l'émission de cent soixante et onze mille deux cent dix-sept (171.217) nouvelles actions ordinaires de commanditaire de Classe A (ci-après, les Actions de Classe A) d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

Deuxième résolution

Les actionnaires existants décident de renoncer à leur droit préférentiel de souscription et d'approuver la souscription par Neuheim Lux Group Holding V, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137498, et d'approuver la libération intégrale des Actions de Classe A à la valeur nominale d'un montant de cent soixante et onze mille deux cent dix-sept Euro (EUR 171.217,00), ensemble avec une prime d'émission d'un montant de trente mille neuf cent quatre vingt-dix-huit Euro (EUR 30.998,00) par paiement en nature d'un montant total de deux cent deux mille deux cent quinze Euro (EUR 202.215,00) consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par Neuheim Lux Group Holding V, prénommée, envers la Société, laquelle créance est certaine, liquide et exigible (la Créance).

Souscription - Libération

Là-dessus intervient Neuheim Lux Group Holding V, prénommée, ici représentée par Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé le 24 juin 2011. Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Neuheim Lux Group Holding V, prénommée, par son représentant, déclare souscrire aux cent soixante et onze mille deux cent dix-sept (171.217) Actions de Classe A ayant une valeur nominale totale de cent soixante et onze mille deux cent dix-sept Euro (EUR 171.217,00) et de les libérer intégralement ensemble avec une prime d'émission d'un montant de trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit Euro (EUR 30.998) par paiement en nature d'un montant total de deux cent deux mille deux cent quinze Euro (EUR 202.215,00) consistant en la conversion de la Créance.

La valeur totale de l'apport en nature est déclarée par Neuheim Lux Group Holding V, précitée, être de deux cent deux mille deux cent quinze Euro (EUR 202.215,00), dont l'estimation acceptée par la Société, est sujette au rapport d'un réviseur d'entreprise indépendant conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, qui est établi par Audit Conseil Service S.à r.l., réviseur d'entreprises, avec son siège social au 41 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur la base du travail effectué et décrit ci-dessus, rien n'a été porté à notre attention qui nous amène à croire que la valeur de la Créance apportée ne correspond pas au moins à la valeur du capital, et de la prime, émis en contrepartie.

Audit Conseil Services S.à r.l.

Réviseur d'entreprises

Alain Blondlet

(signature).»

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- le rapport du réviseur susmentionné;
- un bilan au 29 juin 2011 de la Société;
- une déclaration d'apport de l'apporteur, certifiant qu'il est propriétaire sans restriction de la Créance.



Réalisation effective de l'apport

L'apporteur, par son mandataire, déclare que:

- il est seul propriétaire sans restriction de la Créance et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- la Créance n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que l'apporteur ne détient de droit sur la Créance;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la Créance aux fins d'effectuer sa conversion et la rendre effective partout et vis-à-vis de tous tiers.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à deux cent deux mille deux cent dix-huit Euro (EUR 202.218,00) représenté par deux cent deux mille deux cent dix-sept (202.217) actions de commanditaire de Classe A (ci-après, les Actions de Classe A) et une (1) action de commandité (ci-après, l'Action de Commandité), toutes intégralement libérées et d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de deux mille Euro (EUR 2.000,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des personnes comparantes, connus du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 8 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9118. Reçu soixante-quinze euros (75,- €). Le Receveur ff. (signé): Line Gerard.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Référence de publication: 2011099609/248.

(110112651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Vion Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 88.670.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 08.07.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011096658/10.

(110109106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Villeneuve Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais. R.C.S. Luxembourg B 42.989.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 5 juillet 2010 à 11.00 heures

Reconduction des mandats de Monsieur Marc Ambroisien, Monsieur Reinald Loutsch et Madame Elise Lethuillier en tant qu'Administrateurs et H.R.T. Révision S.A. en tant que Commissaire aux Comptes, demeurant professionnellement au 23 Val Fleuri et inscrit au RCS Luxembourg sous le numéro B-51238, pour une durée de six ans. Leur mandat prendra fin à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 5 juillet 2010. Pour la société Signature

Référence de publication: 2011096660/17.

(110108809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Crystal Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 111.041.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 08 juillet 2011.

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 3 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer deux administrateurs, à savoir:

- la société LUXGLOBAL MANAGEMENT S.à r.l, avec siège social sis au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.893.
- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur de société, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Les administrateurs M. Claude ZIMMER et M. Marc THEISEN sont domiciliés professionnellement au 42-44, avenue de la gare, L-1610 Luxembourg et ce, avec effet immédiat.

La société Zimmer & Partners S.à.r.l., commissaire aux comptes, à changer de forme juridique devenant une Société Anonyme.

La société Zimmer & Partners S.A. est domiciliée professionnellement au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011100935/27.

(110115067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Warning S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 106.358.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011096661/10.

(110108704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

WOXX Société Coopérative, Société Coopérative.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 51, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 36.389.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011096662/10.

(110108923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.



W3HM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 29, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 76.280.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011096663/10.

(110109347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

ÖKOBiT Biogas AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 129.822.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011096664/10.

(110109348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Avoca International Funds (Luxembourg) SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.574.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011096685/14.

(110109871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Kinove Luxembourg Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen. R.C.S. Luxembourg B 160.558.

T.C.O. EdxCilibodia B 100.

In the year two thousand and eleven, on the fifth day of July,

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

There appeared:

Kinove Luxembourg Holdings 1 S.à r.l.,a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 160655,

duly represented for the purposes hereof by Ms. Christine Kröger, having her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 21 June 2011 in Luxembourg.

The above mentioned proxy, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Kinove Luxembourg Holdings 2 S.à r.l.,a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 160558 (the "Company"), incorporated pursuant notarial deed of April 13, 2011, not yet published in the Mémorial C

The Sole Shareholder then reviewed the following agenda (the "Agenda"):

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Agenda

- 1. Amendment of articles 18.2, 18.3 and 20 of the Company's articles of association; and
- 2. Appointment of Mr. Lucas Flynn as class A manager of the Company, Mr. Lars Frankfelt as class B manager of the Company, and Mr. Wim Rits and Mr. Ivo Hemelraad as class C managers of the Company.

Further to the review of the different items composing the Agenda, the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to amend article 18.2 of the Company's articles of association, so that it will read as follows:

"The board of managers can deliberate or act validly only if at least one (1) class A manager, one (1) class B manager, and one (1) class C manager are present or represented at a meeting of the board of managers."

The Sole Shareholder further resolves to amend article 18.3 of the Company's articles of association, so that it will read as follows:

"Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers, including at least one (1) class A manager, one (1) class B manager, and one (1) class C manager. The chairman shall not have a casting vote."

The Sole Shareholder eventually resolves to amend article 20 of the Company's articles of association, so that it will read as follows:

"The Company will be bound towards third parties in all circumstances by either (i) the joint signatures of one (1) class A manager, one (1) class B manager, and one (1) class C manager, or (ii) by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by one (1) class A manager, one (1) class B manager, and one (1) class C manager. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent (s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation."

Second resolution:

Further to the adoption of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company, for an indefinite period of time, and with immediate effect as of the date of the present deed:

- 1. Mr. Lucas Flynn, born on 20 December 1978 in La Plata, Argentina, residing professionally at c/o Rhône Group LLP, 5 Princes Gate, 3rd floor, Knightsbridge, London, SW7 1QI, United Kingdom, as class A manager of the Company;
- 2. Mr. Lars Frankfelt, born on 20 July 1956 in Brannkyrka, Sweden, with professional address at 29 Esplanade, 1 st floor, St Helier, JE2 3QA, Jersey, as class B manager of the Company;
- 3. Mr. Wim Rits, born on 14 June 1970 in Merksem, Belgium, residing professionally at 15, rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class C manager of the Company; and
- 4. Mr. Ivo Hemelraad, born on 12 October 1961 in Utrecht, the Netherlands, with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class C manager of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German translation. On express request of the same appearing person, and in case any divergences would arise between the German and the English text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name and residence, said

person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahr zweitausendundelf, den fünften Juli,

Ist erschienen:

Vor der unterzeichneten Notarin Martine Schaeffer, Notarin mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg

Kinove Luxembourg Holdings 1 S.à.r.l., eine société à responsabilité limitée gegründet und bestehend gemäß dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit eingetragenem Sitz in 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, registriert im luxemburgischen Handels-und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 160655,

ordnungsgemäß vertreten durch Frau Christine Kröger, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, kraft einer am 21. Juni 2011 in Luxemburg erteilten Vollmacht.

Die durch die Vollmachtnehmerin und die Notarin ne varietur unterzeichnete Vollmacht soll dieser notariellen Urkunde beigefügt und zusammen mit ihr einregistriert werden.



Die erschienene Partei ist die alleinige Gesellschafterin (die "Alleingesellschafterin") der Kinove Luxembourg Holdings 2 S.à.r.l., einer société à responsabilité limitée gegründet und bestehend gemäß dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit eingetragenem Sitz in 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handelsund Gesellschaftsregister unter der Nummer B 160558 (die "Gesellschaft"), gegründet am 13. April 2011, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C.

Die Alleingesellschafterin erwog sodann die folgende Tagesordnung (die "Tagesordnung"):

Tagesordnung

- 1. Neuformulierung der Artikel 18.2, 18.3 sowie 20 der Gesellschaftssatzung; sowie
- 2. Ernennung von Herrn Lucas Flynn als Klasse A Geschäftsführer der Gesellschaft, Herrn Lars Frankfelt als Klasse B Geschäftsführer der Gesellschaft und Herrn Wim Rits sowie Herrn Ivo Hemelraad als Klasse C Geschäftsführer der Gesellschaft.

Nach Erwägung der verschiedenen Tagesordnungspunkte ersuchte die Alleingesellschafterin, die das gesamte Stammkapital der Gesellschaft vertritt, die Notarin Folgendes zu beurkunden:

Erster Beschluss:

Die Alleingesellschafterin beschließt Artikel 18.2 der Gesellschaftssatzung wie folgt zu ändern:

"Die Geschäftsführerversammlung kann lediglich dann beraten und rechtswirksam handeln, wenn mindestens ein (1) Geschäftsführer der Klasse A, ein (1) Geschäftsführer der Klasse B sowie ein (1) Geschäftsführer der Klasse C bei einer Geschäftsführerversammlung anwesend oder vertreten sind".

Die Alleingesellschafterin beschließt Artikel 18.3 der Gesellschaftssatzung wie folgt zu ändern:

"Beschlüsse bedürfen der Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Mitglieder der entsprechenden Geschäftsführerversammlung, sowie der Zustimmung mindestens eines (1) Geschäftsführers der Klasse A, eines (1) Geschäftsführers der Klasse B und eines (1) Geschäftsführers der Klasse C. Der Vorsitzende hat kein ausschlaggebendes Stimmrecht."

Die Alleingesellschafterin beschließt Artikel 20 der Gesellschaftssatzung wie folgt zu ändern:

"Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft (i) durch die gemeinsame Unterschrift eines (1) Geschäftsführers der Klasse A, eines (1) Geschäftsführers der Klasse B sowie (1) eines Geschäftsführers der Klasse C, oder (ii) durch die gemeinsame oder alleinige Unterschrift solcher Personen, denen die entsprechende Zeichnungsvollmacht durch (1) einen Geschäftsführer der Klasse A, einen (1) Geschäftsführer der Klasse B und (1) einen Geschäftsführer der Klasse C übertragen worden ist, wirksam verpflichtet. Im Bereich der täglichen Geschäftsführung wird die Gesellschaft durch die alleinige oder gemeinsame Unterschrift einer jeden Person/solcher Personen, der/denen die alleinige oder gemeinschaftliche Wahrnehmung der täglichen Geschäftsführung übertragen wurde, durch Handlungen im Rahmen der Regeln und Beschränkungen der so erteilten Vertretungsmacht wirksam verpflichtet."

Zweiter Beschluss:

Die Alleingesellschafterin beschließt desweiteren, die folgenden Personen, mit sofortiger Wirkung ab dem Datum der vorliegenden Urkunde und auf unbestimmte Zeit, als Geschäftsführer der Gesellschaft zu ernennen:

- 1. Herrn Lucas Flynn, geboren am 20. Dezember 1978 in La Plata, Argentinien, mit beruflicher Adresse in c/o Rhône Group LLP, 5 Princes Gate, 3 rd floor, Knightsbridge, London, SW7 1QJ, Großbritannien als Geschäftsführer der Klasse A·
- 2. Herrn Lars Frankfelt, geboren am 20. Juli 1956 in Brannkyrka, Schweden, mit beruflicher Adresse in 29 Esplanade, 1 st floor, St Helier, JE2 3QA, Jersey, als Geschäftsführer der Klasse B;
- 3. Herrn Wim Rits, geboren am 14 Juni 1970 in Merksem, Belgien, mit beruflicher Adresse in 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg als Geschäftsführer der Klasse C; und
- 4. Herrn Ivo Hemelraad, geboren am 12. Oktober 1961 in Utrecht, Niederlande, mit beruflicher Adresse in 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg als Geschäftsführer der Klasse C.

Die unterzeichnete Notarin, die Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die Urkunde auf Anfrage der erschienenen Partei auf Englisch geschrieben ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf ausdrückliche Anfrage derselben erschienenen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text soll die englische Fassung vorrangig sein.

Diese Urkunde wurde in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, an dem am Anfang dieses Dokuments genannten Tag aufgenommen.

Nachdem das Dokument der erschienen Person, der Notarin durch Namen, Vornamen und Anschrift bekannt, vorgelesen worden ist, hat die besagte Person diese originale Urkunde zusammen mit der Notarin unterzeichnet.

Signé: C. Kröger et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 08 juillet 2011. LAC/2011/31219. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,

Le Receveur (signé): Francis SANDT.



POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098462/137.

(110111543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Haymarket Financial Luxembourg 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse. R.C.S. Luxembourg B 145.041.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société adoptées par écrit le 20 juin 2011

L'associé unique de la Société a accepté la démission de Monsieur David Harris de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 24 juin 2011.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer Madame Carmen lonescu, dont l'adresse professionnelle se situe au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg en qualité de gérante de la Société à compter du 24 juin 2011 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Haymarket Financial Luxembourg 1

Un Mandataire

Référence de publication: 2011096665/17.

(110110032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Le galet blanc Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5751 Frisange, 63, rue Robert Schumann. R.C.S. Luxembourg B 162.129.

STATUTS

L'an deux mille onze, le dix juin.

Par-devant Maître KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU:

- a) Madame Sandrine GILABER, épouse CIARDIELLO, employée, née le 19 octobre 1970 à Thionville (France), demeurant 27 rue Maréchal Joffre F-57100 Thionville,
- b) Monsieur Antoine CIARDIELLO, gérant, né le 26 septembre 1969 à Thionville (France), demeurant 27 rue Maréchal Joffre F-57100 Thionville.

Lesquels comparants, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer.

Titre I er . Raison sociale, objet, siège, durée

- **Art. 1 er.** Il est formé par les présentes, entre la propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un institut de beauté, de manucure et de pédicure avec vente de produits de la branche. De façon générale, la société pourra effectuer toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son activité.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société pourra exploiter des redevances, royalties ou locations de brevets, licences ou marques.

La société a aussi pour objet l'acquisition, la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, de terrains et autres, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement. La société pourra apporter ses conseils en matières administrative, commerciale ou financière.



La société pourra également prêter aux sociétés auxquelles elle s'intéresse ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes et accorder tous cautionnements ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou partie à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes les mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

- Art. 3. La société prend la dénomination de "Le galet blanc SARL".
- Art. 4. Le siège social est établi à Frisange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, apports, parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

- Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des nonassociés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
 - Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.



Titre IV. Décisions et assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, inventaires, répartition des bénéfices

- Art. 16. L'exercice social commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 17.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.
- **Art. 18.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, liquidation

- **Art. 19.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- **Art. 20.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2011.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites comme suit:20 partsSandrine GILABER, pré-qualifiée,80 partsAntoine CIARDIELLO, pré-qualifié,100 parts

Les parts sociales ont été libérées comme suit:

- par un apport en espèces pour le montant de 5.920,- € (cinq mille neuf cent vingt euros), lequel apport se trouve à la libre disposition de la société et
- par apport en nature pour 6.580€ (six mille cinq cent quatre vingt euros dont le détail figure en annexe), les comparants déclarent que l'apport en nature est à la libre disposition de la société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à neuf cents euros (\in 900.-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants ci-avant désignés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Mme Sandrine CIARDIELLO, prénommée est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérant par la signature individuelle de chacun.
 - 3.- Le siège social est établi au 63, rue Robert Schumann, L-5751 Frisange.



Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte. Signé: Gilaber, Ciardiello, Kesseler.

Enregistré à Esch/Aleztte Actes Civils, le 15 juin 2011. Relation: EAC/2011/7790. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Référence de publication: 2011100255/145.

(110113911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

@ Deux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5470 Wellenstein, 2, rue de la Source.

R.C.S. Luxembourg B 63.578.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15/06/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011096667/10. (110110320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

E.T.G. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 139.797.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 juillet 2011 que:

Monsieur Cristiano Volpi, dirigeant, né le 13 janvier 1970 a' Livorno, Italie, résident au 102, viale Guglielmo Marconi, Livorno, I-57125 Italie a été nommé administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Luigi Maniglio, démissionnaire.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Cristiano Volpi prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Référence de publication: 2011096668/16.

(110109539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Abbot-Turbo Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 226.334.078,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 157.117.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Référence de publication: 2011096671/11.

(110110127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Aprix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 58.323.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 4 juillet 2011

La démission de Monsieur Mohammed KARA de son poste d'administrateur et président du conseil d'administration de la société est acceptée.



Monsieur Robert REGGIORI, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur et président du conseil d'administration de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme APRIX S.A. Alexis DE BERNARDI Administrateur

Référence de publication: 2011096702/17.

(110110043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Global Project Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Katlego Holding S.à r.l.).

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 127.973.

In the year two thousand eleven, on the seventh of July.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mister Pascal ROBINET, born on 21 May 1950 at Charleville, residing at 5 route d'Arlon at L-7412 BOUR, here represented by Me Jerome BACH, lawyer residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given in Luxembourg on 6 July 2011.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration,

for an extraordinary meeting of the sole member of KATLEGO HOLDING S. À R. L., a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe (the Company), R.C. Luxembourg B 127.973, incorporated on 27 April 2007, pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1386 of 6 July 2007.

The Articles of Incorporation have been amended pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on 4 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2909 of 5 December 2008.

The Sole member requests the undersigned notary to record the following:

- I. That the Appearing party holds 100% of the share capital of the Company.
- II. That the agenda of the meeting is worded as follows:

Agenda:

- 1.- Change of the name of the Company from "Katlego Holding, S. À R. L." to "Global Project Investment" and to modify accordingly article 2 of The Company's Article.
 - 2.- Amendment as follows of article 3 first paragraph of the articles of association:
- "Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The Company may also contract loans and grant all kind of support, loans, advances and guarantees to the companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group. The company may also be appointed general Partner of partnership limited by shares."
- 3.- Increase of the Company's subscribed share capital by an amount of EUR 50.000,- (fifty thousand euro), in order to increase it from its current amount of EUR 12.500,- (twelve thousand and five hundred euro) up to EUR 62.500,- (sixty-two thousand and five hundred euro) through the issue of 1.000 (one thousand) new Shares, with a par value of EUR 50,- (fifty euro) each.
 - 4.- Amendment of Article 5 of the Articles of Association further to the above resolutions.
 - 5.- Miscellaneous.
 - III. The sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders decided to change the company's name from "Katlego Holding, S. À R. L." to "Global Project Investment", and to amend the Company's article 2 as follows:

"Art. 2. The company's name is "Global Project Investment S.àr.l."."



Second resolution

The general meeting of shareholders decided to amend article 3 first paragraph of the articles of association:

" **Art. 3.** The purpose of the Company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The Company may also contract loans and grant all kind of support, loans, advances and guarantees to the companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group. The company may also be appointed general Partner of partnership limited by shares."

Third resolution

The general meeting of shareholders decided to increase the corporate capital by an amount of EUR 50.000,- (fifty thousand euro) so as to raise it from its present amount of EUR 12.500,- (twelve thousand and five hundred euro) to EUR 62.500,- (sixty-two thousand and five hundred euro) by the issue of 1,000 (one thousand) new shares having a par value of EUR 50,- (fifty euros) each.

Subscription - Payment

Mr Pascal ROBINET declared to subscribe to the 1,000 (one thousand) new shares with a par value of EUR 50,- (fifty euro), and fully paid up in cash so that the total amount of EUR 50,000.- (fifty thousand euro) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article 5 of the Articles of Association to read as follows:

" Art. 5. The Company's capital is set at EUR 62,500.- (sixty-two thousand and five hundred euro), represented by 1,250 shares (one thousand and two hundred fifty shares) of EUR 50.- (fifty euro) each."

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of this act, is approximately valued at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Nothing further being on the agenda, the meeting was closed.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le sept juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Pascal ROBINET, né le 21 mai 1950 à Charleville, demeurant à 5, route d'Arlon L-7412 Bour, ici représenté par Me Jerome BACH, avocat demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 6 juillet 2011

Laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire agissant pour compte de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps,

pour une assemblée extraordinaire de l'associée unique de la société Katlego Holding, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe (la Société), enregistrée au registre du commerce et des sociétés de la ville de Luxembourg sous le numéro B 127.973, constituée le 27 avril 2007, suivant acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 1386 du 6 juillet 2007.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2909 du 5 décembre 2008.

Le Seul comparant prie le notaire d'acter que:

- I. Qu'il détient 100% des parts sociales émises en représentation du capital social de la Société.
- II. Que l'ordre du jour est le suivant:



Ordre du jour:

- 1.- Changement du nom de la société de "Katlego Holding, S. À R. L." à "Global Project Investment" et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société.
- 2.- Modifications des dispositions du premier paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:
- « Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides de prêt, d'avances et de garanties. La Société peut également être nommée Associé commandité dans des société en commandite par actions.»
- 3.- Augmentation du capital social de la société à concurrence d'un montant de EUR 50.000,- (cinquante mille euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 62.500,- (soixante-deux mille cinq cent euros) par l'émission de 1.000 (mille) actions nouvelles, d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune.
 - 4.- Modification afférente de l'article 5 des statuts suite aux résolutions qui précèdent.
 - 5.- Divers.

Après délibération l'associé unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier le nom de la société de "Katlego Holding, S. À R.L." à "Global Project Investment" et de modifier en conséquence les dispositions de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 2. La société prend la dénomination de «Global Project Investment S.àr.l.».»

Seconde résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier les dispositions du premier paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides de prêt, d'avances et de garanties. La Société peut également être nommée Associé commandité dans des société en commandite par actions.»

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 62.500,- (soixante-deux mille cinq cents euros) par l'émission de 1.000 (mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune.

Souscription - Libération

Monsieur Pascal ROBINET a déclaré souscrire à 1.000 (mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros), et les libérer entièrement en numéraire de sorte que le montant total de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) soit à la disposition de la Société, comme cela a été prouvé au notaire soussigné.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts de l'Association comme suit:

« **Art. 5.** Le capital de la Société est fixé à EUR 62.500,- (soixante-deux mille cinq cents euros), représenté par 1.250 parts (mille et deux cent cinquante actions) de EUR 50,- (cinquante euros) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge, en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.



Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Bach et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 juillet 2011. LAC/2011/31235. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Référence de publication: 2011096934/156.

(110110393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Aigle Aviation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 110.578.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée des associes tenue au siège social le 30 juin 2011.

Renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes d'Ernst & Young S.A., réviseur d'entreprises, ayant son siège social au 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, pour une période statutaire de trois ans.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée générale des Associés en 2014.

Pour la société

Aigle Aviation Sarl

Référence de publication: 2011096674/13.

(110109985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Aigle Aviation S.à r.l. & Cie, SECS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 110.579.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée des associes tenue au siège social le 30 juin 2011.

Renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes d'Ernst & Young S.A., réviseur d'entreprises, ayant son siège social au 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, pour une période statutaire de trois ans.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée générale des Associés en 2014.

Pour la société

Aigle Aviation Sarl & Cie Secs

Référence de publication: 2011096675/13.

(110109984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Allfunds International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 133.459.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011096678/9.

(110109743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Tyco Flow Control Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 110.000,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 159.740.

Il résulte d'une convention d'achat de parts sociales conclue le 18 mars 2011, que la société Tyco International Holding S.à r.l., domiciliée au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, et étant enregistrée au RCS de Luxembourg sous le numéro B122091 a cédé, avec effet au 29 juin 2011, 27.500 parts sociales de Catégorie B détenues dans la Société



à Monsieur Faizal Kottikollon, ayant son adresse professionnelle au PO Box 41608, Hamriyah Free Zone, Sharjah, Emirats Arabes Unis.

De sorte qu'à compter du 29 juin 2011, Monsieur Faizal Kottikollon devient associé de la Société et détient 27.500 parts sociales de Catégorie B.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Tyco Flow Control Luxembourg S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011097138/19.

(110109536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Arcadis Gestion, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 146.670.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011096679/9.

(110109672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

ArcelorMittal Sourcing, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 59.577.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011096680/9.

(110109533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

A.S.C. S.A., Architecture Systems & Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 96.395.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 08/07/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011096681/10.

(110110319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Comgest Asia, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 43.621.

Extrait des décisions prises par voie de résolution circulaire en date du 10 juin 2011

En date du 10 juin 2011, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 10 juin 2011, de Monsieur Jean-Marie Rinié en qualité d'Administrateur,
- de coopter, avec effet au 10 juin 2011, Monsieur Arnaud Hurtard, Caceis Bank Luxembourg, 5, allée Scheffer, L 2520 Luxembourg, en qualité d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012, en remplacement de Monsieur Jean-Marie Rinié, démissionnaire.

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Comgest Asia

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011096768/17.

(110110191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck